

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00313

MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT AUTOUR DE LA CHARTREUSE A SAINTE-CROIX-EN JAREZ - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN MARCHE NEGOCIE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

Le Bureau communautaire a été convoqué le 01 juillet 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 29 Nombre de pouvoirs : 0 Nombre de voix : 29

Membres titulaires présents :

Jean-François BARNIER, Jean-Alain BARRIER. M. M. M. Denis BARRIOL. M. Eric BERLIVET. FAYOLLE, Christian Mme Sylvie М. FAYOLLE. FLACHAT. M. Luc FRANCOIS. M. Michel GANDILHON. M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, Jean-Michel PAUZE, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON. M. Pascal GARRIDO, Μ. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Raymond JOASSARD, M. Yves LECOCQ, MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Gilles THIZY

REÇU EN PREFECTURE

Le 13 juillet 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160607-D20160031310-DE

DATE D'AFFICHAGE: 20160713



DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016

MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT AUTOUR DE LA CHARTREUSE A SAINTE-CROIX-EN JAREZ - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN MARCHE NEGOCIE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

Le marché n° 2015TOUR142 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration d'un Avant-Projet (AVP) portant sur la création d'un cheminement sécurisé autour de la Chartreuse à Sainte-Croix-en-Jarez a été attribué, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence, au groupement Jean-Michel VERNAY-CARRON / BET B- Ingénierie sis au 101 Cours Fauriel 42100 Saint-Etienne.

Lors de l'élaboration du marché de maîtrise d'œuvre initial, Saint-Etienne Métropole n'avait pas l'intention d'entrée dans une phase de réalisation à court terme, le marché a donc été restreint aux études d'avant-projet (AVP).

Une opportunité financière permet à Saint-Etienne Métropole d'entrer dans une phase de réalisation dès 2016.

En raison du site de la Chartreuse inscrit au registre des monuments historiques, les autorisations liées au contexte patrimonial sont en cours d'obtention sur la base de l'AVP validé.

Par ailleurs, le projet prévoit d'intervenir à proximité et en franchissement du ruisseau de Boissieux. A cet effet, des échanges sont en cours auprès de la Direction Départementale des Territoires.

Au regard de la particularité du projet et de ce contexte réglementaire, il est nécessaire que la mission de maîtrise d'œuvre se poursuive en conception, puis réalisation, avec la même équipe de concepteurs, qui devront en plus, s'associer de la compétence d'un BET-Structures pour la construction d'ouvrages de franchissement.

Ces circonstances justifient l'application des dispositions de l'article 30-I-10° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics qui autorise la passation d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence lorsque cette dernière est impossible ou manifestement inutile ce qui est le cas en l'espèce.

Le présent marché s'élève sur la base d'un nouveau montant forfaitaire hors taxe de 12 300 €. La facturation de l'ensemble de cette mission pourra donner lieu à un paiement fractionné.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- <u>approuve la passation d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence,</u>
- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le marché avec le groupement Jean-Michel VERNAY-CARRON / B-Ingénierie / AS- Structures pour un montant forfaitaire à 12 300 € HT.</u>
- <u>la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2016 article 2313 chapitre 23 (opération 35).</u>

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Premier Vice-Président,

Hervé REYNAUD